

## VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 à 19 h, les règlements suivants :

**REGLEMENT DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 672 000 \$  
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DE LA 69<sup>E</sup> AVENUE –  
RÈGLEMENT NUMÉRO 767**

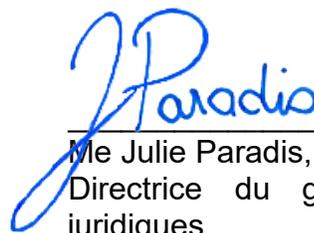
**REGLEMENT DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 695 000 \$  
POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATIONS DIVERSES DU RÉSEAU  
SANITAIRE SECTEUR OUEST – RÈGLEMENT NUMÉRO 778**

Ces règlements ont été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Les règlements numéros 767 et 778 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23 novembre 2023.



---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires  
juridiques